

INSCRIPTION

1 FICHE PAR ÉQUIPAGE

Veuillez remplir **tous** les champs. Si deux ou trois bateaux participent au challenge pour votre entreprise, merci de nous faire parvenir une liste d'équipage complète pour **chaque** bateau. Vous pouvez aussi constituer un équipage à plusieurs entreprises (précisez alors le nom et les coordonnées de chaque entreprise).

Partie 1/2 à remettre avant le 27 février 2026

Nom commercial
de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal

Ville

Contact assurant
le suivi du projet

Téléphone

E-Mail

RÈGLEMENT

☐ 1 bateau : 850 €

☐ 2 bateaux : 1600 €

☐ 3 bateaux : 2300 €

☐ Par chèque N°

à l'ordre de la SNBSM, joint à la fiche d'inscription

☐ Par virement bancaire

(IBAN de la SNBSM : FR76 1380 7005 8901 0213 2819 955)

☐ A réception de la facture adressée à :

Code Postal

Ville

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

Partie 2/2 (à remettre avant le 13 mars 2026)

Entreprise :

Bateau n°

☐ 1

☐ 2

☐ 3

Nom et prénom du responsable de l'équipe

Adresse mail du responsable:

Téléphone:

Conditions de participation

- Les participants nommés ci-dessous sont aptes à plonger et nager au moins 50m.
- Il est conseillé que chaque participant fournisse un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron en compétition.

EQUIPAGE ☐ FEMMES ☐ HOMMES ☐ MIXTE (2 femmes au moins rament)

Rameur n°1

Nom Prénom

☐ M

☐ F

Né(e) le

Téléphone

E-Mail

Adresse :

Code Postal

Ville

Rameur n°2

Nom Prénom

☐ M

☐ F

Né(e) le

Téléphone

E-Mail

Adresse :

Code Postal

Ville

Rameur n°3

Nom Prénom

☐ M

☐ F

Né(e) le

Téléphone

E-Mail

Adresse :

Code Postal

Ville

Rameur n°4

Nom Prénom

☐ M

☐ F

Né(e) le

Téléphone

E-Mail

Adresse :

Code Postal

Ville

Rameur n°5

Nom Prénom

☐ M

☐ F

Né(e) le

Téléphone

E-Mail

Adresse :

Code Postal

Ville

L'ensemble des données demandées ci-dessus est nécessaire à la prise de licence qui vous assure pour la pratique de l'aviron lors des entraînements et du Challenge. Si une donnée est manquante, l'équipier ne pourra pas être licencié et ne pourra y participer.